

# AVENANT 2

## En cours...



Le 10 avril 2018



Chers(ères) collègues,

Nous avons rencontré la Direction le 12 mars dernier et les discussions concernant l'avenant 2 ne se poursuivent pas aussi rapidement que nous le souhaitons avec peu de réunions programmées. La Direction ne semble pas très enclin à nous rencontrer.

Quelques réponses nous ont été apportées, mais nous sommes toujours en désaccord et en attente de réponses sur de nombreux sujets :

- CPS (ex CPX)
- Délai de dépôt des desideratas (DDA) et DDA non acceptés
- Journée Bonus Programmée (JBP) décomptées du nombre de repos mensuels et du bloc de 5 OFF , alors qu'il n'a jamais été question de ce décompte pendant les négociations.
- Rémunération des PNC en retour d'IAV, maladie en attente d'un rendez-vous CEMPN, MDT.
- Demande d'une limitation à 5 ON consécutifs au lieu de 6 (trop d'abus).
- Demande d'explication sur la rémunération des CP (notamment le 1/10 ème)
- .....

Nous avons demandé à revenir sur chacun de ces points les 11 et 12 avril

## LOGISTIQUE

La Direction a reconnu qu'il était préférable de revenir à une automatisation de la réservation des Day use entre 2 vols en fonction, à la sortie du planning. En revanche, il sera toujours nécessaire de réserver vous-même votre day use, s'il est positionné juste après ou avant une MEP.

La Direction est revenue sur l'automatisation de la réservation des **chambres sur toute la saison en lever tôt**, estimant qu'il y avait trop de no show, ce qui compliquait les relations de HOP ! avec les hôteliers. Elle préfère donc, pour le moment, assouplir le délai de réservation pour les PNC de quelques jours. Selon elle, la mise en place du Crew Web Logistic a permis de faire des économies sur les chambres.

## DEMANDES SNPNC

Demande d'une chambre sur base si la rotation est annulée (cause technique, crew...) après 15H.

## REGULARISATION SALAIRES

La Direction nous a indiqué une régularisation au plus tard fin avril des **PRIMES UTE** et de la compensation des **RC** et de la **PRIME DE METIER/ Bonification** pour les PNC CRJ (avec calcul sur nouvel SMMG et proratisée à fin décembre 17).

La régularisation des **montées terrain ORLY et** des primes repas sur les RPC domicile a due être faite fin mars.

## BOURSE DES VOLS PNC

La Direction a validé ce projet, sans date fixe de mise en place.

## DEPARTS JOON

4 PNC HOP ! sur 6 qui ont passé la sélection ont été retenus (1 CRJ, 1 EMB, 2 ATR) et pourraient partir prochainement.

## FILIERE PNC AF

Un recrutement PNC devrait avoir lieu au 2ème semestre 18.

## RECRUTEMENT PNC HOP !

Un recrutement PNC (de 10 à 15 PNC) est organisé pour fin avril / début mai 18.

## TITULARISATION CDD

Des titularisations sont prévues pour le second semestre. Une liste de priorité à l'embauche par ancienneté, tous secteurs confondus sera éditée prochainement. Nous la réclamons depuis la fusion.

## PRIME LICENCIEMENT

Une amélioration de la prime de licenciement existante (1 mois par année d'ancienneté limité à 12) a été proposée par le SNPNC sur le modèle d'AIR FRANCE (1/2 mois par année d'ancienneté au delà de 12 ans sans limite.). Nous attendons la réponse de la Direction.

## NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE PAIE A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> AVRIL

# HOP!

## NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES PAIE

Dans le cadre de la simplification des processus et l'harmonisation de la paie,  
une nouvelle organisation des **services paie se met en place à partir du 1<sup>er</sup> avril prochain.**

1 catégorie de personnel  
=  
1 service dédié et 1 adresse mail / courrier unique



**Vos nouveaux contacts :**

 <p><b>PNC</b> <b>Service paie MORLAIX</b> paiePNC@hop.fr</p> <p>HOP! Aéroport CS 27925 29679 Morlaix Cedex</p> <p>Tel : 02 98 63 61 89 ou 62 93 ou 60 08</p>	 <p><b>PNT</b> <b>Service paie RUNGIS</b> paiePNT@hop.fr</p> <p>HOP! Parc d'affaires SILIC 24-26 rue Villeneuve 94563 Rungis</p> <p>Tel : 01 45 12 74 81 ou 74 82 ou 74 83</p>	 <p><b>SOL</b> <b>Service paie NANTES</b> paieSOL@hop.fr</p> <p>HOP! Aéroport Nantes Atlantique 44345 Bouguenais Cedex</p> <p>Tel : 02 40 13 54 20 ou 54 17 ou 54 36 ou 52 92 ou 52 39 ou 52 07</p>
--	---	--

**Des permanences physiques & téléphone harmonisées sur tous les sites :**

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h à 17h30	9h à 12h30	9h à 12h30	9h à 17h30	9h à 12h30

## E-LEARNING

Les négociations dans le cadre du développement du e-learning (que la direction ne cache plus) avaient débuté le 10 novembre 2017. La Direction n'avait alors donné aucune suite à cette première réunion. Les discussions vont reprendre le 11 avril sur ce sujet .

Il s'agit de définir un cadre (temps de travail, rémunération) autour du E-LEARNING qui pour le moment n'est pas prévu dans notre accord. La Direction ne peut donc exiger aucun travail en E-Learning de la part des PNC .

Extrait HOPTeam : « En 2018, la Formation PN et la Direction des Ressources Humaines prévoient de **développer significativement l'offre de formation e-learning**, qu'il s'agisse des formations réglementaires ou non réglementaires.

Une plate-forme e-learning HOP! est en cours de développement avec la DSI et l'expertise de HOP! Training pour réunir l'ensemble des cours et modules disponibles et notamment certains cours des RTC, l'e-learning anglais, la bureautique et les formations destinées aux managers. »

## Déclenchement RPL

Le SNPNC a fait une proposition à la Direction lors de la dernière réunion de négociation. « Dès que le PNC est hors temps de travail la veille d'une RPL, le déclenchement de sa RPL du lendemain est soumis à son accord et à prime, sans attendre les 18h.

Nous souhaitons trouver un accord gagnant-gagnant qui doit permettre de laisser tranquille les PNC qui ne souhaitent plus être sollicités à de multiples reprises pendant leur repos post-courrier la veille de la RPL. Cela permettra aussi, à ceux qui souhaitent voler avec une prime sur leur RPL d'en bénéficier avant 18h ». La production PN souhaite aborder de nouveau notre proposition les 11 et 12 avril.

Le PN qui est contacté pendant son temps de travail doit par contre donné suite dès qu'il en a la possibilité bien sur.

## RPC

Des abus ont été constatés sur le déclenchement des RPC. Ce sujet sera donc à nouveau abordé en réunion

Vous n'avez pas à répondre aux sollicitations avant le début de votre bloc réserve.

Les délais de déclenchement doivent être respectés

-2h30 avant le début du ts/tsv pour les réserves domicile

-1h avant le début du ts/tsv pour les réserves hotel

Le début de TS/TSV débute au Briefing pour les vols en fonction, 35 min avant une MEP province ou 45 min avant une MEP depuis Paris. Pour une MEP, le délai de déclenchement est donc de 3h05 (en province) et 3h15 (Paris) avant le décollage de la MEP.

La régulation et les cadres de permanence n'ont pas le droit d'exercer une pression sur vous pour que vous acceptiez un déclenchement de votre RPC avant le jour J afin de contourner les horaires de votre bloc réserve